



Interview – Sophie est coordinatrice du Centre de Prise en charge des victimes de Violences Sexuelles de Charleroi



25/11/2022

Aujourd'hui, nous te faisons découvrir les Centres de Prise en charge des victimes de Violences Sexuelles (CPVS). Infor Jeunes est allé à la découverte de l'un d'entre eux afin de découvrir les lieux, le fonctionnement et de pouvoir t'en dire plus. Nous avons interviewé Sophie, coordinatrice du CPVS de Charleroi et son collègue Emeric qui est infirmier-légiste.

Bonjour Sophie. Peux-tu nous expliquer ce qu'est un Centre de Prise en charge de Violences Sexuelles ?

Les CPVS sont des centres qui sont ouverts depuis peu. Les premiers ont ouvert leurs portes en 2017 et se situaient à Bruxelles, Gand et Liège. Aujourd'hui, ils sont au nombre de 7 (Bruxelles, Charleroi, Liège, Anvers, Leuven, Gand, Roulers). Deux autres devraient bientôt voir le jour à Namur et Arlon. Ce sont des centres ouverts 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 qui accueillent gratuitement des victimes de violence sexuelle peu importe l'âge, l'orientation sexuelle, ou l'identité de genre.

Et comment se passe la prise en charge des victimes ?

La victime peut arriver de différentes manières : accompagnée par la police, par les hôpitaux, par un planning familial, d'elle-même, via d'autres services, etc. Elle est accueillie par un.e infirmier.ère légiste ou une sage-femme légiste qui va écouter son histoire et voir ce qu'il peut lui proposer. Dans tous les cas, c'est la victime qui choisit ce qu'elle souhaite. Dans les accompagnements que nous proposons, il y a :

- **Le volet médical:** nous analysons en fonction de l'agression quels sont les risques éventuels pour la santé et les besoins nécessaires. Nous pouvons lui proposer un traitement, une pilule du lendemain, etc.
- **Le volet psychologique:** nous donnons déjà une première aide, mais nous proposons un suivi par l'un de nos psychologues. Le lendemain de notre rencontre et ce pendant 6 semaines, nous recontactons la victime par mail ou par téléphone 1 fois par semaine afin de savoir si la personne va bien, si elle a besoin de quelque chose, etc. Ces appels sont fortement appréciés, car ils permettent de reposer des questions au sujet des traitements, des résultats des examens, etc.
- **Le volet médico-légal:** lors de l'examen, nous pouvons proposer une récolte de preuves pour pouvoir porter plainte. Si la victime ne souhaite pas porter plainte, nous conservons les preuves dans notre congélateur. Pour les victimes majeures, si après 6 mois elles ne changent pas d'avis, nous les détruisons. Cependant, nous contactons les victimes un peu avant l'échéance. Il est possible qu'elles demandent un délai supplémentaire. Si la victime est mineure, nous gardons les preuves.
- **Le volet juridique:** si la personne décide de porter plainte, nous contactons nos inspectrices de la police locale qui sont formées à la prise en charge spécifique des victimes de violence sexuelle. Elles viendront dans nos locaux en civil pour prendre la plainte.

Quand la victime vient dans nos locaux, ce qu'elle nous dit est confidentiel. Ce qui veut dire que peu importe le moment où elle nous contacte, toute l'équipe a la capacité de la recevoir sans qu'elle n'ait besoin de raconter de nouveau son histoire. En revanche, si elle se rend aux urgences pour autre chose, personne n'aura accès à son dossier.

Y a-t-il des délais à respecter pour se rendre chez vous ?

Le plus tôt est le mieux, car au plus tôt la victime vient au plus de preuves nous pouvons récolter et surtout au plus tôt nous pouvons mettre en place un traitement (contraception d'urgence, traitement post-exposition du SIDA, etc.).

Si le délai est écoulé, nous allons l'accueillir, discuter et la réorienter. Mais ça reste du cas par cas. Exemple : si les faits se sont déroulés il y a 4 ans, nous allons la réorienter vers des psychologues, SOS viol, etc.

De qui est composé votre équipe ?

Au sein du CPVS de Charleroi, nous avons des psychologues, des médecins, un pédiatre, des infirmier.ère.s légistes, des sages-femmes légistes et une secrétaire. Chaque membre du personnel a suivi en amont une formation pour pouvoir accueillir les victimes.

Un mot de la fin ?

Nous citerons notre collègue Charlotte qui a dit lors d'une formation que « Notre but est de remettre un peu de lumière dans les ténèbres ». Ici, nous pouvons prendre le temps nécessaire avec chaque personne. Une prise en charge prend en moyenne 6h. Cela a été prouvé que nos services permettent aux victimes de réparer plus rapidement leurs blessures et de limiter le stress post-traumatique.

Nous essayons de rendre l'accueil et les prises en charge agréables et cela passe par l'attitude, le sourire, l'humour, etc. Il nous arrive aussi de mettre de la musique. Dans tous les cas, nous faisons ce que la victime souhaite faire.

Pour les contacter :

<https://www.violencessexuelles.be/>